

ASA DES FUMADES

Hôtel de Ville – 13660 ORGON

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 ST REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.fumades@outlook.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 30 MAI 2024

Référence : DEL_2024/06

Objet : Reprise et affectation des résultats 2023

Nombre de présents	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	5

Nombre de votants	5
Suffrages exprimés	5
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt quatre et le trente mai à onze heures s'est réuni à Orgon, le Conseil Syndical de l'ASA des Fumades, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 24 Mai 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu les résultats du compte administratif 2023 constatés, des sections de fonctionnement et d'investissement.

*Où l'exposé du Président,
Après délibération, le Syndicat décide*

Article 1^{er} : De reprendre et d'affecter les résultats du compte administratif 2023 constaté au Budget 2024, soit un excédent pour la section de fonctionnement (ligne RF 002) de **16 293,65 €** (SEIZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS ET SOIXANTE CINQ CENTS).

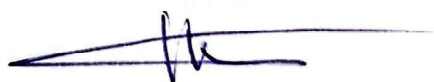
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président



Cyril DEVOUX

Nom et Prénom du second signataire
DEVOUX Olivier



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le

07/06/2024

Date de réception en Sous-Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
013-291303022-20240530-DEL_2024-06-DE
Date de télétransmission : 07/06/2024
Date de réception préfecture : 07/06/2024